

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



**SÂLES**

**ROMANENS**

**RUEYRES-TREYFAYES**

**& MAULES**

**Les quatre font**

**La Une**



mars 2023

# SOMMAIRE

* Photo : Panneau 60 km/h implanté à la Joretta et vue sur la zone d'activités	La Une
* Sommaire // Administration communale // Numéros utiles // Défibrillateur	p. 2
* Le mot du Syndic	p. 3-4
* Assemblée communale du mardi 2 mai 2023 // Résumé de l'Assemblée communale du mardi 20 décembre 2022	p. 5-6
* Bibliothèque MATULU // Comptes communaux 2022	p. 7 à 9
* Investissement complémentaire 2023 // Travaux en cours	p. 10-11
* Constructions et aménagement - Etablissement d'un règlement // Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) : statuts	p. 12-13
* Message de la Commission seniors	p. 13-14
* Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »	p. 14-15
* Vœux du Conseil communal	p. 15
* Rapport sur la qualité de l'eau	p. 16
* Nouveau site internet et suppression des piliers publics ! // Plante herbacée « Berce du Caucase »	p. 17
* Déchetterie // Les entreprises sâloises	p. 18
* Pensez aux vacances c'est bien ! Mais à vos papiers d'identité aussi...! // Bourse d'étude et d'apprentissage // Agenda des manifestations	p. 19
* Page ouverte à... La Jeunesse de Maules	p. 20

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31  
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50  
commune@sales.ch  
commune-sales.ch

**Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h à 11h30 et de 13h à 16h**

**Fermé le mercredi après-midi**

**du 24 juillet au 4 août 2023,  
l'administration sera fermée,  
réouverture le 7 août 2023, à 8h**

*Nous vous remercions de votre  
compréhension et vous souhaitons d'ores  
et déjà un très bel été !*



## NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau  
Service de piquet 24h/24  
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau  
Monsieur Yves Zbinden  
☎ 079 752 93 82

Corps sapeurs-pompiers intercommunal  
Officier de piquet  
☎ 079 911 16 27

## DEFIBRILLATEUR

**En cas d'urgence, un défibrillateur est  
disponible au**

**Centre sportif La Lisière  
à gauche de la porte principale (extérieur)**

---

# LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de la commune de Sâles,

La prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 2 mai 2023 et traitera tout spécialement les comptes 2022.

## **Comptes 2022**

Ces comptes sont les premiers comptes présentés selon le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Pas de miracle ! Nous n'allons pas être plus riche grâce à cette nouvelle présentation. Les nouveautés ont permis d'uniformiser la présentation des comptes pour comparaison entre les communes, et de retraiter le patrimoine communal.

Pour ce qui est des comptes de résultat 2022, les impôts ordinaires des personnes physiques sont conformes aux prévisions. Une augmentation de produits est à relever pour ce qui est des impôts irréguliers, à savoir les impôts sur les prestations en capital ainsi que sur les mutations.

Dans l'ensemble, les comptes sont nettement mieux que les montants budgétés. Nous constatons, toutefois, une augmentation des frais relatifs aux subventions pour les structures d'accueil de jour. Le report de certains travaux sur le réseau routier ainsi que sur les sites pollués ont permis de ménager temporairement nos finances : mais il ne s'agit que de reports. En accord avec la commission financière, des travaux préparatoires (notamment, l'étude du projet de rénovation) ont été mis à la charge de l'exercice 2022 afin d'anticiper la réfection de l'Auberge de la Couronne.

## **Eoliennes - Energie**

Le Conseil communal, après avoir participé à de nombreuses séances, a pris la décision de demander la reconsidération du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant). La commune de Sâles, associée à 11 autres communes et avec l'appui d'un avocat, ont porté le dossier au Tribunal fédéral (TF).

## **Ruisseaux et « espace réservé aux eaux » (ERE)**

Vous l'avez peut-être lu dans la presse récemment, les cantons sont tenus de réserver un espace suffisant aux eaux superficielles de leur territoire ; il est donc du devoir des communes d'inscrire ces espaces dans leur plan d'aménagement local (PAL).

Les données actualisées de délimitation sont désormais à disposition du public et accessibles pour information, sur le portail cartographique de l'Etat à l'adresse [map.geo.fr.ch](http://map.geo.fr.ch) (Thème Environnement).

L'application stricte de ces mesures impose qu'aucune nouvelle construction n'est autorisée, hormis certaines transformations du moment dont les emprises, en direction du cours d'eau, ne sont pas augmentées.

Pour ce qui est de l'agriculture, seule une exploitation agricole extensive est admise (aucun engrais, produit phytosanitaire, labour, arbuste indigène, fauche tardive, etc.). Tout aménagement de cet espace, y compris les remblais, est proscrit, excepté s'il fait partie d'un projet de revitalisation ou de protection contre les crues. Les érosions doivent être tolérées ; celles à plus de 3 mètres de la limite de l'espace réservé aux eaux (ERE) sont admises.

Les conséquences sont importantes pour les particuliers, le territoire de notre commune étant riche en cours d'eau, dont une bonne partie sont enterrés... Les habitations proches de ces espaces ne pourront que difficilement faire l'objet de réfection.

Avec l'application de cette nouvelle loi (dès 2028 pour les zones agricoles), les contraintes seront difficilement acceptables. En effet, il n'y a pas si longtemps, la priorité était de nourrir la population ; les terrains ont alors été drainés, les ruisseaux canalisés et mis sous tuyaux, afin de faciliter les exploitations agricoles.

Au niveau de la commune également, les premières conséquences se font ressentir, la parcelle actu-

elle du foyer St-Joseph est traversée de deux ruisseaux qui, en l'état, empêchent tout projet de construction ou de réfection dudit bâtiment.

Les travaux préparatoires sur le site pollué de Maules exigent la remise à ciel ouvert du cours d'eau, en respectant son trajet initial, ayant pour conséquence la perte importante de surfaces agricoles.

### **Brèves**

- \* Relance des Autorités pour la création d'un groupe de travail, dans le but de créer des arrêts de trains sur la ligne « Bulle - Romont » ;
- \* Participation à la séance publique sur la gouvernance communale ;
- \* Prise de connaissance des modifications du Plan directeur régional de la Gruyère (PDR) ;
- \* Investigations suite aux problèmes d'humidité dans les appartements de l'école de Sâles ;
- \* Etudes pour la mise en place des PRU (points de rencontre d'urgence), en cas de pénurie d'énergie ;
- \* Participation aux séances de chantier relatives à l'aménagement du quartier du Revers, à Sâles
- \* Candidature pour l'implantation d'un nouveau CO dans le secteur de la Sionge ;
- \* Présentation des arbris PC de la commune, pour la mise à disposition auprès de réfugiés ukrainiens ;
- \* Remplacement des poutres en bois à la déchetterie ;
- \* Rencontre avec une délégation du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) pour l'avenir du bâtiment du foyer St-Joseph ;
- \* Rencontre avec la coordinatrice en aménagement du territoire de l'Association régionale de la Gruyère (ARG) afin de discuter de la périphérie de la commune de Sâles et d'autres points importants ;
- \* Participation à la Conférence des Syndiques et Syndics de la Gruyère, sur une éventuelle fusion de communes ;
- \* Etat de la situation relative aux « espaces réservés aux eaux » (ERE) et remise de documents à l'Association régionale de la Gruyère (ARG) ;
- \* Contrôles relatifs aux jonctions des sources privées et du réseau d'eau communal ;
- \* Travaux d'entretien sur le ruisseau de la Vuara, à Maules ;
- \* Travaux de réfection de la Route du Rontet ;
- \* Travaux préparatoires de la route forestière de Maules, dont l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.— par la Fondation „Patenschaft“ ;
- \* Prise de position sur la consultation du règlement sur la sécurité de l'information ;
- \* Prise de position sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) ;
- \* Participation à diverses Assemblées (EMS de la Sionge, Association régionale de la Gruyère (ARG), Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG), Option Gruyère, Gruyère Tourisme, CO de la Gruyère, Triage forestier de la Sionge, etc.) ;
- \* Visites de nonagénaire et centenaire de la commune : Mesdames Anne Marie Oberson et Eugénie Equey ;
- \* Opération « Coup de balai » par les écoles de Sâles-Vaulruz ;
- \* Visite du Triage forestier de la Sionge.

Au nom du Conseil communal 2021-2026, Nicolas Hassler, Syndic

---

# ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 2 MAI 2023

**Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à  
l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le**

**mardi 2 mai 2023, à 20h  
à la salle polyvalente La Lisière à Sâles**

## Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 décembre 2022  
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Comptes communaux 2022
  - 2.1 comptes de résultat
  - 2.2 comptes d'investissements
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4 vote
3. Investissement complémentaire 2023 : réfection de la Route du Charpentier
4. Adoption du règlement communal relatif aux émoluments en matière de constructions
5. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée communale sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (mentionnées en page 2) ainsi que sur le site internet.

Le Conseil communal de Sâles



---

## RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 20 DÉCEMBRE 2022

130 citoyennes et citoyens, 1 citoyen sans droit de vote ainsi que 2 non citoyen et citoyenne étaient présents lors de la dernière assemblée communale.

### **Budget communal 2023**

Le budget de fonctionnement 2023 a été approuvé. Il prévoit un déficit estimé à CHF 120'604.60.

Il en a été de même pour le budget d'investissements, qui se solde avec un excédent de charges de CHF 8'884'247.—, selon les projets suivants acceptés par l'assemblée communale :

- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| * la réfection du toit de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA | CHF | 96'000.—  |
| * la rénovation de l'Auberge de la Couronne                          | CHF | 790'000.— |

## Augmentation d'impôts 2023

L'augmentation d'impôts paraissait nécessaire afin de garantir l'équilibre entre les charges et les produits.

L'Assemblée communale a donc décidé de suivre la proposition du Conseil communal et d'augmenter le coefficient d'impôt de 80% à 86%, ainsi que le taux d'imposition de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2.00‰.

Il n'est jamais le bon moment de procéder à une augmentation d'impôts et, en tant que particuliers, tous sommes déjà confrontés à une augmentation générale du coût de la vie. Le Conseil communal est bien conscient que cela était un effort conséquent, demandé à l'ensemble de la population et ne peut que vous assurer de faire au mieux pour gérer la commune de la manière la plus consciencieuse possible ; la population en a été remerciée.

## Plan financier

Il tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, d'obligations légales (figurant dans le procès-verbal) :

* l'achat d'un nouveau véhicule d'édilité	CHF	250'000.—
* la revitalisation de la Sionge, secteur Pra Bocca	CHF	240'000.—
* le traitement des sites pollués de Maules et Romanens	CHF	150'000.—
* la rénovation de la Chapellenie à Maules	CHF	700'000.—
* l'implantation de panneaux photovoltaïques au Centre Sportif	CHF	300'000.—
* la réfection de la route de la Joretta	CHF	900'000.—
* la création de deux bassins de rétention d'eau à Maules et Romanens	CHF	60'000.—
* l'adaptation d'un arrêt TPF, selon la loi sur les handicapés (LHand)	CHF	200'000.—
* la rénovation de la Cure de Rueyres	CHF	2'000'000.—
* l'étude quant à l'avenir du Foyer St-Joseph	CHF	300'000.—
* la réfection du complexe scolaire	CHF	2'200'000.—
* les traversées de Sâles et Rueyres	CHF	1'600'000.—
* la rénovation de l'école de Maules	CHF	1'000'000.—

Des investissements non prévus et urgents pourront venir s'y rajouter, de même que des projets pourront être repoussés. Les montants sont à titre purement indicatifs puisqu'ils n'ont, pour la plupart, pas fait l'objet d'estimation poussée.

## Adoption du règlement communal relatif à l'attribution des parchets communaux

Afin de simplifier la procédure d'attribution des parchets communaux, le Conseil communal a décidé de mettre en place un règlement. Les principaux acteurs concernés, soit les agriculteurs, ont été informés de tous les détails lors d'une séance d'informations. À savoir que le Conseil communal n'avait pas l'obligation de faire voter ce règlement mais souhaitait être transparent envers ses citoyens ; ce document n'a fait l'objet d'aucune remarque ni observation et fut approuvé par l'assemblée communale.

## Réception des citoyens nés en 2004

16 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2004 : 12 étaient présents et 3 excusés.



De g. à d.:

Hasnaa Et-Traizy, Laura Wicht,  
Maurane Beaud, Coralie Seydoux,  
Audrey Schmidt, Zoé Leresche,  
Lukas Menoud, Justin Zbinden,  
Quentin Favre, Théo Pasquier et  
Simon Guisolan.

## Bibliothèque « MATULU »

La bibliothèque MATULU met à disposition plus de 3'000 livres et organise diverses animations en faveur des enfants.

Ses bénévoles vous accueillent les mardis et jeudis, de 15h30 à 17h30, ainsi que les samedis de 10h à 11h30.

Informations et contacts disponibles sur le site internet de la commune.



# COMPTES COMMUNAUX 2022

## Comptes de résultat

Alors que le budget de fonctionnement 2022 prévoyait un déficit de CHF 324'848.26, les comptes y relatifs bouclent sur une perte de CHF 10'499.62, soit une amélioration de la situation de CHF 314'348.64, à la suite de plusieurs raisons, notamment au passage du système comptable MCH2, qui a amené à différents retraitements des amortissements (+ CHF 29'050.60) et des charges sociales (/ . 58'234.—).

Au niveau des produits, l'estimation des impôts des personnes physiques est conforme au budget. Cependant, des revenus supplémentaires ont été enregistrés pour les impôts des personnes morales (sociétés), soit plus de CHF 44'628.—, des prestations en capital de 112'794.—, de la contribution immobilière de CHF 8'590.— et des autres impôts irréguliers pour 27'916.—. Un bénéfice a été généré par le Triage forestier de la Sionge, soit CHF 15'185.— de plus que budgété, en raison de la bonne tenue du marché du bois.

Pour la plupart, il s'agit de revenus exceptionnels, qui ne devraient pas se reproduire dans les exercices futurs. La méthode d'estimation basée sur la moyenne des montants des quatre derniers exercices bouclés pour les impôts irréguliers n'a pas été remise en cause par l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA.

L'EMS de la Sionge a également fait un meilleur exercice que prévu : le déficit se monte donc à CHF 14'343.58.—, au lieu CHF 195'555.15 ; la part de la commune de Sâles se monte alors à CHF 3'926.56, au lieu de CHF 70'583.50.

Pour ce qui est de la commune, différents travaux ont été reportés en 2023, notamment dans l'entretien des routes et des ruisseaux, améliorant ainsi les comptes 2022.

En résumé, l'amélioration des comptes de résultat est due aux éléments suivants :

- \* le passage à MCH2 génère une bonification de CHF 29'143.— ;
- \* des produits supplémentaires pour CHF 209'113.— ;
- \* et une diminution de charges de CHF 76'092.—.

## Comptes d'investissements

Les investissements relatifs à l'achat du nouveau mobilier pour les classes de Sâles ainsi que les travaux du plan quinquennal des routes et chemins agricoles sont terminés, avec un meilleur résultat. Cependant, les autres projets sont toujours en cours.

**Vous trouverez, en pages suivantes, les tableaux détaillés des comptes 2022.**

Une explication plus précise vous sera fournie lors de la prochaine assemblée communale.

Les comptes de résultat, d'investissements et le bilan figurent sur le site internet de la commune et sont à disposition au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, Syndic

<u>Positions</u>		Comptes 2022 - MCH2	Différences par rapport au budget Raisons principales
00	Administration générale	Excédent de charges de CHF 546'002.69	<b>Charges inférieures de CHF 12'734.08</b> <i>Diminution des charges sociales budgétées</i>
01	Ordre, sécurité public, défense	Excédent de charges de CHF 95'936.86	<b>Charges inférieures de CHF 2'102.83</b> <i>Meilleur résultat du service des curatelles</i>
02	Formation	Excédent de charges de CHF 1'694'116.65	<b>Charges inférieures de CHF 109'730.00</b> <i>Charges liées inférieures pour école spécialisée Moins d'amortissements sur les bâtiments scolaires Moins de charges pour le cercle scolaire</i>
03	Culture, sport et loisirs	Excédent de charges de CHF 349'372.54	<b>Charges inférieures de CHF 21'264.60</b> <i>Augmentation des produits de location Moins d'amortissement sur le bâtiment (subventions)</i>
04	Santé	Excédent de charges de CHF 573'064.36	<b>Charges inférieures de CHF 73'301.54</b> <i>Charges liées inférieures pour les soins résiduels Meilleur résultat des comptes EMS La Sionge</i>
05	Prévoyance sociale	excédent de charges de CHF 706'857.05	<b>Charges supérieures de CHF 17'597.95</b> <i>Charges liées inférieures Augmentation subventions structures d'accueil extrafamilial de jour (crèches)</i>
06	Trafic et télécommunications	Excédent de charges de CHF 350'920.04	<b>Charges inférieures de CHF 109'503.18</b> <i>Moins de dépenses entretien, déneigement, matériel Moins d'amortissement sur les routes (subventions)</i>
07	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Excédent de charges de CHF 101'440.81	<b>Charges inférieures de CHF 41'681.13</b> <i>Augmentation des ristournes sur les déchets Moins de dépenses sur les travaux budgétés (report de travaux en 2023)</i>
08	Economie publique	Excédent de produits de CHF 26'470.19	<b>Produits supérieurs de CHF 15'030.19</b> <i>Meilleur résultat des comptes du Triage forestier</i>
09	Finances et impôts	Excédent de produits de CHF 4'380'741.19	<b>Produits inférieurs de CHF 53'400.96</b> <i>Augmentation des prestations en capital et impôts irréguliers Moins de revenus et augmentation des coûts de fonctionnement des bâtiments PF Pas de prélèvement sur la réserve de réévaluation</i>
<b>Résultat : excédent de charges</b>		<b>CHF 10'499.62</b>	

Comptes	Budget selon crédit voté en assemblée communale	Etat des dépenses annuelles	Montants investis par années
<b>0290.5040.04</b>	<b>CHF 125'000.00</b>	Montant dépensé en 2015	CHF 16'883.95
<b>BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS :</b>	Voté le 10.12.2013	Montant dépensé en 2018	CHF 10'408.50
<b>Assainissement chauffage et citernes des bâtiments communaux</b>		Montant dépensé en 2019	CHF 3'459.85
		<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 30'752.30</b>
		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 94'247.00</b>
<b>2170.5060.00</b>	<b>CHF 31'000.00</b>	Montant dépensé en 2022	CHF 30'859.10
<b>BÂTIMENTS SCOLAIRES</b>	voté le 16.12.2021	<b>Total des dépenses</b>	<b>CHF 30'859.10</b>
<b>Nouveau mobilier pour classe de Sâles</b>		<b>TERMINE</b>	<b>SOLDE FINAL</b> <b>CHF 140.90</b>
<b>3410.5000.00</b>	<b>CHF 299'900.00</b>	Montant dépensé en 2022	CHF 216'048.10
<b>SPORTS, LOISIRS :</b>	voté le 16.12.2021	<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 216'048.10</b>
<b>Amélioration espaces extérieurs, terrain</b>		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 83'851.90</b>
<b>620.5010.02</b>	<b>CHF 16'000.00</b>	Montant dépensé en 2013	CHF 15'000.00
	Crédit d'étude	Montant dépensé en 2014	CHF 430'585.20
<b>Plan quinquennal des routes et chemins agricoles subventionnés par les autorités foncières.</b>	Voté le 11.12.2012	Montant dépensé en 2015	CHF 605'827.70
	<b>CHF 973'420.00</b>	Montant dépensé en 2016	CHF 402'314.45
	Plan quinquennal à la charge de la commune	Montant dépensé en 2017	CHF 127'000.00
	Voté le 29.04.2014	Montant dépensé en 2018	CHF 514'441.55
	<b>CHF 300'000.00</b>	Montant dépensé en 2019	CHF 488'253.95
	Complément route de Romaniens, vers-chez-Descloux - Sâles	Montant dépensé en 2020	CHF 188'813.55
	Voté le 14.05.2019	Montant dépensé en 2021	CHF 0.00
		Montant dépensé en 2022	CHF 0.00
		<b>Total des dépenses</b>	<b>CHF 2'772'236.40</b>
		<b>./. Subventions fédérales et cantonales reçues</b>	<b>./. CHF 1'149'865.00</b>
		<b>./. Participations des privés</b>	<b>./. CHF 349'604.05</b>
		<b>TERMINE</b>	<b>SOLDE FINAL</b> <b>CHF 16'652.65</b>
<b>6150.5010.11</b>	<b>CHF 180'000.00</b>	Montant dépensé en 2022	CHF 82'532.30
<b>ROUTES :</b>	Voté le 10.05.2022	<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 82'532.30</b>
<b>Réfection route du Rontet</b>		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 97'467.70</b>
<b>6150.5010.11</b>	<b>CHF 1'780'000.00</b>	Montant dépensé en 2021	CHF 24'636.35
<b>ROUTES :</b>	Voté le 01.12.2020	Montant dépensé en 2022	CHF 34'265.55
<b>Aménagement route de Romaniens, secteur village</b>		<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 58'901.90</b>
		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 1'721'098.10</b>
<b>8200.5010.01</b>	<b>CHF 160'000.00</b>	Montant dépensé en 2022	CHF 0.00
<b>FORET :</b>	voté le 16.12.2021	<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 0.00</b>
<b>Réfection route forestière de Maules (Publio)</b>		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 160'000.00</b>
<b>Début travaux : 2023</b>			
<b>9630.5040.01</b>	<b>CHF 1'570'000.00</b>	Montant dépensé en 2021	CHF 26'863.50
<b>BÂTIMENTS :</b>	voté le 18.05.2021	Montant dépensé en 2022	CHF 106'449.40
<b>Rénovation, assainissement Rosaire 31</b>		<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 133'312.90</b>
		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 1'436'687.10</b>
<b>9630.5040.02</b>	<b>CHF 4'500'000.00</b>	Montant dépensé en 2022	CHF 43'531.50
<b>BÂTIMENTS :</b>	Voté le 16.12.2021	<b>Total des dépenses au 31.12.2022</b>	<b>CHF 43'531.50</b>
<b>Rénovation, agrandissement Ancienne Ecole 10</b>		<b>EN COURS</b>	<b>CHF 4'456'468.50</b>

---

## INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE 2023

### Réfection de la Route du Charpentier

À plusieurs reprises, il a été relevé le mauvais état de la Route du Charpentier, située à Maules.

Et, effectivement, un tronçon d'environ 80 mètres présente un grand nombre de fissures, ainsi que de trous.



Le Conseil communal souhaite profiter du chantier de la Route de Romanens, avec la présence de l'entreprise Grisoni-Zaugg SA, pour effectuer ces travaux de réfection. En effet, la proximité des machines permet une économie sur les frais d'installation.

Une offre a donc été requise pour cet objet, **dont le montant total est estimé**, à l'heure de la rédaction de ces lignes, **à CHF 40'000.— TTC.**

Le Conseil communal vous propose de voter ce crédit d'investissement pour cette route.

Sébastien Esseiva, Conseiller communal

---

## TRAVAUX EN COURS

### Auberge de la Couronne

Comme vous avez pu le lire en page 5, les citoyennes et citoyens présents lors de la dernière assemblée communale ont accepté un investissement de CHF 790'000.— afin de conformiser l'Auberge de la Couronne aux normes actuelles, ainsi que de lui redonner un coup de jeune ; en votant cet investissement, la population a fait part de son attachement à ce lieu de vie et de rencontres.

À la suite de cela, le Conseil communal a adjugé les mandats d'architecture et d'ingénierie CVS : un dossier de mise à l'enquête ordinaire a été déposé en janvier 2023 ; l'Exécutif est en attente du permis de construire, qu'il espère obtenir d'ici le mois de mai. En parallèle, le projet CVS est élaboré.

Les travaux non soumis à permis, tels que le démontage et désamiantage ainsi que la mise hors service des installations sanitaires et électriques des anciens vestiaires de la salle de gym ont débuté début mars 2023.

### Bâtiment administratif - La Rosaire 31

Les maîtres d'état adjudicataires ont commandé le matériel ; les autres adjudications sont en cours.

L'architecte, en collaboration avec la Commission de bâtisse, a établi un planning d'intervention provisoire en attendant de définir l'ensemble des adjudications ainsi que les délais de livraison. Ce document sera présenté aux locataires de l'immeuble, une fois défini officiellement.

Le programme initial est respecté ; le chantier débutera ce printemps.

### **Ancienne école de Sâles**

Après analyse des préavis de l'enquête préalable du dossier, il en ressort que le projet est conforme à la législation, moyennant quelques ajustements.

Le seul préavis négatif qui pourrait être considéré comme problématique est celui du Service des constructions (SeCA). En effet, d'après ledit service, le corps du bâtiment existant ne bénéficierait plus du droit acquis.

Monsieur Joris Pasquier, architecte, voit en ce préavis négatif un mal pour un bien. Certes, le bâtiment existant devra être démoli mais cela enlève d'autres contraintes liées à sa conservation comme, par exemple, la simplification des détails de construction et, par la même occasion, son coût.

Le Conseil communal espère vivement pouvoir débiter dans les meilleurs délais.

Stéphane Baechler, Vice-Syndic

### **Traversée de Romanens avec la construction d'un nouveau trottoir**

Vous l'aurez remarqué : la réfection de la Route de Romanens a débuté en mars dernier.

Les travaux sont séparés en trois lots : le premier est un tronçon d'environ 150 mètres avant la laiterie de Romanens, le second se situe entre la croisée de la laiterie de Romanens et la croisée de l'Impasse de la Buchille et le dernier débute à l'Impasse de la Buchille et ce, jusqu'au réservoir.

Plusieurs élargissements de route sont prévus ; pour les lots n°1 et n°2, ces derniers restent dans les limites communales. Cependant, pour la partie n°3, quelques emprises sur des parcelles privées sont nécessaires, au vu de la construction du nouveau trottoir.

Les propriétaires de ces biens-fonds ont, d'ores et déjà, donné leur accord afin de céder les surfaces nécessaires, à la commune. Le Conseil communal profite de cet article afin de les remercier, une nouvelle fois.

Tout au long des travaux, les citoyens touchés par ceux-ci recevront des tous-ménages informatifs, de l'entreprise mandataire, Grisoni-Zaugg S.A. De plus, la population sera avertie, en cas de besoin, via le site internet de la commune ainsi que sur l'application iGruyère. Toutefois, nous vous remercions de bien vouloir vous fier aux panneaux indicatifs.

Ci-dessous, un plan général de ladite réfection :



Sébastien Esseiva, Conseiller communal

---

## CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT — ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT

Dans la commune, comme pour le reste du canton de Fribourg, les procédures de construction sont de plus en plus nombreuses et complexes. Le temps consacré pour le traitement de ces dossiers en est donc d'autant plus augmenté.

Jusqu'à aujourd'hui, la commune de Sâles applique le même tarif pour l'ensemble des dossiers de constructions (simplifiés, préalables, ordinaires, demandes d'installations de panneaux solaires, etc...).

Ce nouveau règlement a pour but de revoir ces tarifs afin qu'ils soient en adéquation avec l'effort fourni par le personnel administratif et le Conseil communal.

Avec l'adoption de ce document, les émoluments seraient différenciés selon le type de procédure (simplifiée, préalable, ordinaire, demande d'installations de panneaux photovoltaïques, etc...).

De plus, à ce jour, aucun émolument communal n'est perçu en cas de demandes relatives à l'aménagement du territoire. De ce fait, les examens préalables et définitifs de ceux-ci seront alors facturés.

Le présent règlement est à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet de la commune. Il fera l'objet d'une brève présentation en assemblée, où il devra être voté : le Conseil communal préavise favorablement l'acceptation de ce dernier.

Pour tout renseignement complémentaire, Monsieur Florian Pittet, en charge des constructions et responsable de ce dossier, se tient à votre disposition (079 744 06 60 ou [florian.pittet@sales.ch](mailto:florian.pittet@sales.ch)).

Florian Pittet, Conseiller communal

---

## ASSOCIATION DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN) : STATUTS

Le territoire du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue est divisé en deux Associations :

- \* **l'AEGN (Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue) ;**
- \* **l'AIMPGPS (Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen-Pays de Glâne et de la paroisse de Sâles),**

qui ont toutes deux pour but d'exploiter et d'entretenir des ouvrages et équipements composant les infrastructures de base réalisées, à savoir la STEP (station d'épuration), les collecteurs entre les communes membres, les collecteurs d'amenée à la STEP ainsi que les STAP (stations de pompage) et autres installations d'intérêts communes. Elles étudient et réalisent également des modifications ou extensions desdites infrastructures de base et planifient d'autres concepts régionaux en rapport avec la protection des eaux.

La loi sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur le 1er janvier 2011, prévoit une gestion globale des eaux à l'échelle régionale (bassin versant), qui permettra de préserver la ressource à long terme.

À l'heure actuelle, la ressource en eau est traitée de façon sectorielle et locale : il n'y a souvent que peu d'interactions entre les acteurs d'une même région, qui s'occupent des différents domaines liés à la gestion des eaux.

La LCEaux souhaite que les eaux soient gérées au niveau régional et définit la notion de « bassin versant », qui est une portion de territoire dont les eaux aboutissent dans le même chenal, comme unité géographique adaptée à la résolution des problèmes.

La gestion des eaux incombe à la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement). Au sein de celle-ci, le SEN (Service de l'environnement) est le service spécialisé en matière de protection des eaux, de l'aménagement des cours d'eau et lacs, des prélèvements des eaux superficielles, du maintien du débit résiduel et de la police lié à ces problématiques. Les tâches cantonales financées par l'Etat comprennent, notamment, les études scientifiques nécessaires, la surveillance et la qualité de l'eau, ainsi que l'information et le conseil.

La régionalisation de la planification demandera aux communes de collaborer régulièrement entre elles pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs des « bassins versants ». Les coûts découlant de ces plans, ainsi que de la constitution de structures nécessaires et de la formation du personnel spécialisé sont assumés par les communes concernées, avec la possibilité de percevoir une redevance sur l'eau potable.

Les communes exécutent les tâches qui leur sont confiées par la LCEaux et son règlement, ainsi que par le plan directeur du « bassin versant », comme, par exemple, l'aménagement (protection contre les crues et revitalisation) ainsi que de l'entretien des cours d'eau. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération et le canton. Le financement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux se fait par l'intermédiaire de taxes causales (principe du pollueur-payeur), prélevées auprès des propriétaires de fonds.

Dans le but de pouvoir répondre à ces diverses exigences, le territoire du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue a été constitué en une seule et unique association, dénommée « **Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)** ».

La limite d'endettement de dite association a été portée de CHF 200'000.— à CHF 6'000'000.— pour les investissements et de CHF 50'000.— à CHF 100'000.— pour le compte de trésorerie.

Les statuts révisés sont à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur son site internet. Ils feront l'objet d'une brève présentation en assemblée, où ils devront être soumis aux votes ; le Conseil communal préavis favorablement l'acceptation de ces derniers.

Pour tous renseignements complémentaires, Monsieur Sébastien Frossard, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration, se tient à votre disposition (sebastien.frossard@sales.ch ou 079 473 61 65).

---

## MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

### Retour en arrière

L'automne dernier, nous avons partagé une belle et grande journée avec plus de septante seniors à la Scierie, à Maules.

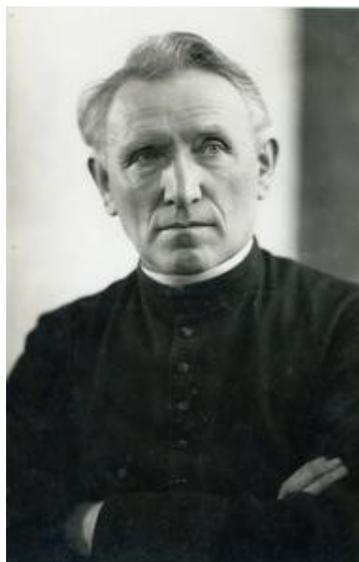
Au rendez-vous, Monsieur Dominique Pasquier a su émerveiller les personnes présentes au gré des contes généreusement rapportés.

La Jeunesse de Maules a prêté main forte afin que le repas puisse ravir les papilles de chacun. La soupe de chalet a été appréciée de tous, tout comme les échanges entre les générations.

Nous tenons à remercier, encore une fois, Monsieur Pasquier, la Jeunesse de Maules ainsi que les seniors présents !

### Sentier de l'abbé Bovet

Vous lisiez, dans le dernier bulletin communal, quelques premières informations sur le Sentier de l'abbé Bovet.



Les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet sont maintenant réunis ; les entreprises ainsi qu'associations communales et régionales ont offert un très bel accueil et soutien à celui-ci. Cet élan positif réjouit les membres de la Commission seniors, qui y mettent toute leur énergie !

Aussi, vous avez eu un avant-goût de ce sentier en lisant l'article qui lui était dédié dans la Gruyère du jeudi 2 février dernier. Si celui-ci vous

a échappé, vous pouvez le retrouver sur le site internet communal.

L'iconographie de cet abbé chantant se distingue comme étant la plus fournie de l'histoire du Canton de Fribourg. En se plongeant dans celle-ci, on peut facilement s'y perdre durant de nombreuses heures...

Aussi, nous avons à cœur de vous partager une vidéo de 1971, retraçant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition de l'abbé Bovet, que vous pouvez également visionner sur le site internet de la commune.

Cette vidéo a notamment été projetée lors du dernier café, rencontre et partage du jeudi 2 mars 2023, et a plu au plus grand nombre !

Depuis le début de cette année, le travail de la Commission est rythmé par : la recherche d'images et de contenus qui orneront les panneaux du sentier, sa mise à l'enquête, le choix des matériaux (bancs, panneaux, aménagement), la coordination entre les différents intervenants, l'organisation de la journée d'inauguration, la rédaction et le choix des visuels publicitaires, etc., qui se précise petit à petit.

Comme évoqué dans le dernier journal communal, nous vous invitons à réserver la date du samedi 17 juin 2023, afin de participer à la journée d'inauguration, ouverte par le Kiosque à Musiques. Le programme précis de cette journée est encore à définir à l'heure de la rédaction de ces lignes ; vous en serez informés à travers un tout-ménage, en temps opportun.

#### **Du changement au sein de la Commission**

Depuis ce début d'année, Madame Françoise Gaudard a rejoint la Commission seniors, afin de remplacer Madame Marie-José Roeske qui a quitté la commune durant l'été dernier.

Il est nécessaire de relever que son départ se fait tranquillement ; Marie-José accompagne la troupe encore quelque temps, afin de travailler sur la réalisation du Sentier. Nous profitons de

ce journal pour la remercier, au nom de tous, pour sa généreuse collaboration.

#### **À vos agendas !**

La marche de printemps aura lieu le mardi 25 avril prochain. Nous vous donnons alors rendez-vous à 9h, sur la place de l'Auberge de la Couronne, à Sâles, afin de regrouper les voitures pour se rendre au point de départ.

Durant le courant de l'automne, nous vous proposons une marche le vendredi 22 septembre 2023, également à 9h mais, cette fois-ci, sur le parking du Centre sportif de la Lisière.

Le parcours et le rythme seront toujours choisis et adaptés en fonction des personnes présentes. N'hésitez donc pas à y participer !

De plus, le jeudi 9 novembre, rejoignez-nous à la Scierie de Maules de 14h à 16h30 pour un nouvel après-midi « Café, rencontre et partage ». Sentez-vous libres de votre heure d'arrivée et de départ !

#### **Une occasion de ressortir des souvenirs enfuis chez vous**

Monsieur Jean-Pierre Oberson se lance dans la réalisation d'un livre réunissant l'histoire des villages de la Commune.

Porté par sa passion pour la philatélie, il souhaite réunir encore davantage de souvenirs du passé qui se trouvent, peut-être, chez vous.

Si vous souhaitez partager du matériel pré-philatélique ou philatélique, de vieux papiers, des cartes postales, des oblitérations ou des connaissances sur la vie et l'histoire de la région, Monsieur Oberson en fera bon accueil (obersonjpierre@bluewin.ch ou Route de la Forge 42, Maules).

Au plaisir de vous revoir !  
La Commission seniors

---

## ASSOCIATION DE LA MATERNELLE « LES LAPINS BLEUS »

### **Quelques précisions à la suite de l'article « La maternelle de Sâles obtient une subvention communale », paru dans « La Gruyère » du mardi 27 décembre 2022**

À la suite de l'article paru dans « La Gruyère » du mardi 27 décembre dernier (que vous pouvez retrouver sur notre site internet, rubrique « Bulletin communal »), il paraît opportun de préciser certains éléments cités.

En effet, depuis plusieurs années, un soutien communal est octroyé à la maternelle « Les Lapins Bleus ».

Or, l'association de la maternelle a approché la commune en fin d'année 2019 afin de demander un soutien supplémentaire et de bénéficier d'entrées d'argent permettant de rétribuer pleinement le travail fourni par l'éducatrice et responsable actuelle.

En réponse à ceci, un travail important a été effectué, comme suit :

- \* étude des comptes des dernières années de la maternelle de Sâles ;
- \* comparaison du fonctionnement et des comptes avec d'autres structures équivalentes de la région ;
- \* échanges avec le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) du Canton de Fribourg ;
- \* approche de la commune de Vulruz pour un subventionnement intercommunal.

C'est ainsi que les communes de Sâles et Vulruz ont pu proposer un soutien modéré et adapté tant aux finances communales, qu'à la demande faite par l'association de la maternelle.

Aussi, d'après nos archives les plus anciennes, une subvention annuelle de CHF 400.— a été octroyée de 1995 à 2004. Ensuite, cette charge communale en faveur de dite association a augmenté comme suit :

- \* CHF 2'000.—/an (entre 2004 et 2014) ainsi qu'une aide supplémentaire de CHF 2'500.— pour le nouvel aménagement, en 2013 ;
- \* CHF 3'000.—/an (entre 2014 et 2020) ;
- \* CHF 4'000.— en 2021. À savoir que la commune de Vulruz a octroyé, pour la première fois, un subventionnement de CHF 3'000.— ;
- \* À partir de 2022, un subventionnement de CHF 40.—/enfant de la commune de Sâles/matinée est donné, somme totale de CHF 6'000.—. La commune de Vulruz procède de la même façon ;
- \* CHF 7'500.— sont au budget 2023 de notre commune.

Ces informations nous paraissent importantes, pour toute transparence envers vous, chères citoyennes et chers citoyens, qui suivez de près ou de loin les finances communales.

---

## VOEUX DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal adresse ses sincères félicitations aux parents de :



- \* Ben Menoud, né le 26 novembre 2022, fils de Julie et Florian ;
- \* Ismaël Gmür, né le 20 décembre 2022, fils d'Anissa Dervev et Raphaël Gmür ;
- \* Nicolas Oberson, né le 13 janvier 2023, fils de Saskia Oberson et Yann Grandgirard ;
- \* Leïla Baaouich, née le 17 janvier 2023, fille de Nissrine et Rachid ;
- \* Martin Dénervaud, né le 17 février 2023, fils de Virginia Portillo et Hervé Dénervaud ;
- \* Clara Genetti, née le 6 mars 2023, fille de Manon et Thomas.

Pour information, ces avis sont consentis par les heureux parents de ces poussins.

Une délégation du Conseil communal a rendu visite à Madame Anne Marie Oberson de Sâles, née le 11 avril 1933, à l'occasion de ses 90 ans.

Madame Sylvie Bonvin-Sansonnens, Conseillère d'Etat, ainsi qu'une délégation du Conseil communal ont également rencontré Madame Eugénie Equey de Rueyres-Treyfayes, née le 13 avril 1923, pour ses 100 ans.

Nous leur souhaitons encore un très heureux anniversaire ainsi que la santé, la joie et la prospérité pour de nombreuses années.



# QUALITÉ DE L'EAU



## Aux Communes Membres de l'AVGG Et Clients distributeurs

Sâles, le 11 janvier 2023

### Informations relatives à la qualité de l'eau

#### Base légale :

Article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable. »

Nous vous communiquons dès lors le bilan 2022 :

<b>Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :</b>				
Tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques.				
<b>Dureté totale de l'eau en degrés français :</b>				
<p><b>Dureté de l'eau en °fH</b> En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH). 1 °fH correspond à 0,1 millimole d'ions calcium et magnésium par litre d'eau.</p> <p>0-7 Eau très douce 7-15 Eau Douce 15-25 Eau moyennement douce 25-32 Eau assez dure 32-42 Eau dure Plus de 42 Eau très dure</p>	<b>Attalens, Bossonnens, Granges (Basse-Veveyse)</b>		<b>°FH 24 ± 4</b>	
	<b>Sâles, La Verrerie, St-Martin, Le Flon, Chapelle, Rue (Gillarens, Promasens), Vuisternens-dvt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)</b>		<b>°FH 22 ± 2</b>	
<b>PH :</b>	7.5			
<b>Teneur en nitrate :</b>	La teneur en nitrate est de 8 ± 3 Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.			
<b>Provenance de l'eau :</b>				
	<b>Secteur :</b>	Chapelle, La Verrerie, Le Flon, Saint-Martin, Rue (Gillarens), Vuisternens-dvt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)	EauSud (Charmey, Grandvillard)	<b>100 %</b>
	<b>Secteur :</b>	Rue (Promasens)	EauSud (Charmey, Grandvillard) AGSO - Rue	<b>99.4 % 0.6 %</b>
	<b>Secteur :</b>	Attalens, Bossonnens, Granges	EauSud (Charmey, Grandvillard) Châtel-St-Denis Chardonne : Barussels Remaufens	<b>34 % 37 % 25 % 14 %</b>
	Volume d'eau distribué en 2022 : 1 351 283 m <sup>3</sup>			
<b>Traitement de l'eau :</b>				
Grandvillard, Charmey, Remaufens, Châtel-St-Denis, Chardonne (Barussels)			<b>Ultraviolet</b>	

Pour tout renseignement supplémentaire : AVGG

Courriel : info@avgg.ch

# NOUVEAU SITE INTERNET ET SUPPRESSION DES PILIERS PUBLICS !

## Le site internet fait peau neuve !

Comme évoqué dans le journal communal n° 51 de novembre 2022, nous avons revu notre site internet dans son intégralité, afin de vous transmettre une information plus complète, claire et mise à jour chaque semaine !

Nous espérons que son nouveau manteau esthétique ainsi que sa navigation plus aisée et interactive vous satisfassent, autant qu'à nous.

Vous êtes vivement invités à le consulter sans modération, à l'adresse suivante : **commune-sales.ch**, afin d'y trouver bon nombre de réponses à vos questions.

Toutes remarques constructives est à adresser à [commune@sales.ch](mailto:commune@sales.ch), dans le but d'y apporter d'éventuelles améliorations.

Par le présent bulletin, l'Exécutif tient à remercier l'entreprise mandataire pour son aide dans l'élaboration de ce média.

Bonne navigation !

## Suppression des piliers publics

À la suite de la fusion des communes de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles en 2001, les piliers publics ont toujours été mis à jour, dès que nécessaire, soit environ une fois par semaine.

Cependant, depuis quelques années déjà, il a été remarqué que ces lieux sont de moins en moins consultés de par leurs emplacements ainsi que de l'accessibilité via les différents réseaux de communication.

Sous réserve d'une convention de fusion ou tout autre règlement communal contraire, chaque commune doit disposer d'au moins un pilier public sur son territoire, dont le lieu est connu de la population.

À cet effet, le Conseil communal a décidé de ne garder uniquement la vitrine de Sâles, située au centre du village, sur la place de parc de l'Eglise. Les piliers de Maules, Romanens et Rueyres-Treyfayes seront donc définitivement supprimés dès le 31 mai 2023.



Comme évoqué en début de page, vous trouverez toutes les informations utiles et nécessaires sur notre nouveau site internet. De plus, nous vous rappelons que vous trouverez certaines actualités de Sâles, tout comme celles de vos entités favorites du district, sur l'application « iGruyère » ainsi que sur notre page Facebook.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension !



## PLANTE HERBACÉE « BERCE DU CAUCASE »



Le suc de cette plante contient des phytotoxines.

En cas de contact avec cette plante (sève, tige, feuille, fleur) accompagné ou suivi d'une exposition au soleil, ces substances provoquent des cloques dont les cicatrices peuvent persister plusieurs années. Il est vivement conseillé de consulter un médecin !

Si vous en apercevez (outre les lieux où se trouvent des affiches, sur le territoire communal), nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir dès que possible.

**La commune de Sâles décline toute responsabilité en cas d'incident.**



# DÉCHETTERIE

## Horaires

**MARDI**  
**VENDREDI**  
**SAMEDI**

**18h00 - 19h00**  
**17h30 - 19h00**  
**9h00 - 11h30**



## VIGNETTES POUR SACS-POUBELLE

Pour rappel, les vignettes à coller sur les sacs-poubelle ainsi que sur les containers sont en vente auprès de l'Administration communale, au bar « Chez Christiane », aux laiteries de Rueyres et Romanens, ainsi qu'au Denner à Vaulruz.

En cas d'infraction, le règlement communal prévoit une amende de CHF 100.— à CHF 1'000.— pour les contraventions.

# LES ENTREPRISES SÂLOISES

La commune communique la liste des entreprises actives sur le territoire, via son site internet .

Dans le but de soutenir le commerce local, le Conseil communal propose également de publier, au fur et à mesure, les coordonnées des entreprises qui en font la demande. Afin de proposer ce service de manière utile et équitable aux lecteurs de « Les Quatre font la Une », il a fixé les règles suivantes :

- \* les sociétés ou entreprises sont représentées par une personne physique ;
- \* l'entreprise est domiciliée sur la commune ;
- \* seules les sociétés ayant demandé à être publiées apparaîtront ;
- \* seules les sociétés offrant un service ou des biens utiles aux habitants de la commune seront publiées ;
- \* la publication se fera sous forme de liste, comprenant le nom de l'entreprise, le nom de la personne de contact, le numéro de téléphone ou de portable, l'adresse postale, l'adresse mail et le nom du site internet ;
- \* le conseil communal définira seul la pertinence de la publication et de l'ordre de parution, selon les critères ci-dessus.

**Intéressé ? Faites parvenir vos informations écrites à l'administration communale.**

### **Nathalie Seydoux, aide soignante & pédicure diplômée**

Pédicure, soins et traitements  
Nathalie Seydoux  
Les Mosses 38  
1625 Sâles  
079 748 09 84

### **Un Instant entre Parenthèses**

Cabinet de massages thérapeutiques  
Florence Oberson  
Route de Rueyres 16  
1626 Romanens  
079 552 20 24 // [entreprentheses-florence.com](http://entreprentheses-florence.com)

### **Mauron Laurence parcelle 12**

Agence immobilière  
Laurence Mauron  
Route du Grand-Clos 42  
1625 Sâles

078 811 42 00 // [info@parcelle12.ch](mailto:info@parcelle12.ch) // [parcelle12.ch](http://parcelle12.ch)

---

# PENSEZ AUX VACANCES C'EST BIEN ! MAIS À VOS PAPIERS D'IDENTITÉ AUSSI...!

## Carte d'identité

☞ apportez-nous une photo passeport récente (moins d'une année), en couleur, et votre ancienne carte afin de pouvoir l'annuler ;

**ou**

☞ rendez-vous directement au Service de la population - secteurs passeports - à Granges-Paccot (Route d'Englisberg 11), avec votre carte d'identité (les photos sont faites sur place).

## Passeport biométrique ou demande combinée (carte d'identité et passeport)

☞ rendez-vous directement au Service de la population - secteurs passeports - à Granges-Paccot (Route d'Englisberg 11), avec vos documents d'identité (les photos sont faites sur place).

## Tarifs et durée de validité

Dans le cas où vous souhaiteriez vous rendre à Granges-Paccots, pensez à réserver un créneau, cela vous évitera de devoir patienter (026 305 15 26 ou [fr.ch/spomi](http://fr.ch/spomi)).

Le délai de livraison des documents et de 7 à 10 jours ouvrables. Envoi sous pli recommandé, à votre domicile.

### Carte d'identité

CHF 35.—, enfants 0-17 ans (validité 5 ans) // CHF 70.—, adultes dès 18 ans (validité 10 ans)

### Passeport

CHF 65.—, enfants 0-17 ans (validité 5 ans) // CHF 145.—, adultes dès 18 ans (validité 10 ans)

### Carte d'identité + passeport

CHF 78.—, enfants 0-17 ans (validité 5 ans) // CHF 158.—, adultes dès 18 ans (validité 10 ans)

## Infos supplémentaires

Certains pays ne requièrent pas la carte d'identité mais bien le passeport biométrique ! Plus d'informations auprès du SPoMi ([fr.ch/spomi](http://fr.ch/spomi)).

---

## BOURSE D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les étudiant(e)s et apprenti(e)s de la commune peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.— par année scolaire, jusqu'à leurs 20 ans (durant l'année concernée).

Pour obtenir cette bourse, nous vous remercions d'apporter, à l'administration communale, une attestation de formation de la période concernée ainsi que vos coordonnées bancaires, jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

Toutes les informations concernant les manifestations et sociétés organisatrices sur [commune-sales.ch](http://commune-sales.ch).

Pour les spectacles de l'Association culturelle La Lisière, rendez-vous sur [lalisiere.ch](http://lalisiere.ch).

N'oubliez pas de faire part de vos événements à La Gruyère Tourisme, elle se fera un plaisir de les partager sur le site internet de l'Union fribourgeoise du Tourisme ([fribourgregion.ch](http://fribourgregion.ch)).



## PAGE OUVERTE À... LA JEUNESSE DE MAULES

La Jeunesse de Maules, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a vu le jour dans les années 1960. Plus de 60 ans d'existence et toujours cette même ferveur qui nous unit, nous les membres et anciens membres de la Jeunesse de Maules. Actuellement, nous pouvons même parler d'un record de participation avec 49 membres.

Chaque année est rythmée par les rencontres, les moments de partages et d'échanges entre les membres et la population. Le 1er mai est le premier moment d'échange de l'année. Durant 4 soirées, nous nous invitons devant les maisons et parfois même, nous nous attardons pour un petit verre. Une mélodie mélangeant tradition et nouveauté parcourt le village de Maules.

Durant l'été, la jeunesse de Maules a le plaisir de vous convier à son traditionnel 1er août, pour la Fête Nationale. Celui-ci a vu le jour sous une cantine, dans les hauts du village de Maules. Des soirées à pousser la chansonnette jusqu'au bout de la nuit. Désormais, cette soirée se déroule à la salle de la Lisière, l'occasion pour nous de réunir l'ensemble des villageois de notre belle commune. C'est toujours avec beaucoup de plaisir et d'excitation que nous l'organisons et vous accueillons le temps d'une soirée. Une soirée placée sous le signe du patriotisme et du partage, dans une ambiance festive. Pour régaler vos papilles, notre traditionnelle soupe de chalet vous sera servie. La recette de celle-ci est gardée secrète et transmise d'année en année à nos nouveaux membres. Cette année encore, nous espérons vous voir nombreux le lundi 31 juillet 2023 à la salle de la Lisière.

